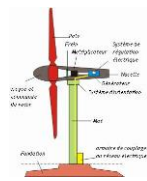


Fiche outil 7



Préparer le tutorat avec les entreprises et les formateurs

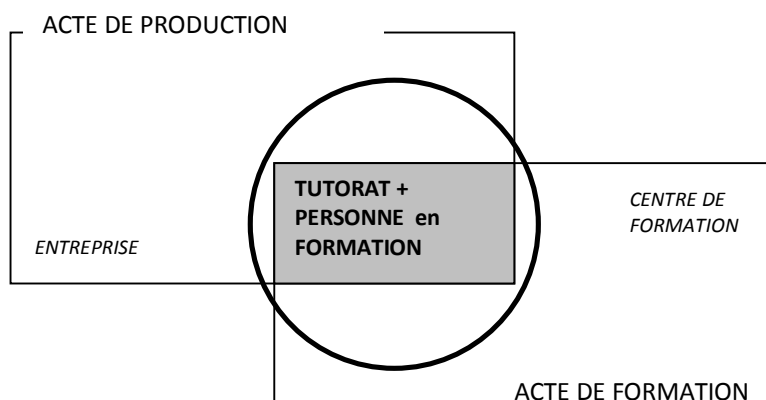
La progression des personnes en formation, et avec elles la progression de l'ensemble de la démarche, part du poste de travail. Elle est orientée par ce qui se passe dans l'entreprise, dans les situations de travail proposées : tâches exécutées, compétences requises, environnement du poste, relations avec les autres opérateurs, la hiérarchie, etc.

Le tuteur est donc un personnage clé de l'action.

L'alternance est un principe essentiel qui doit fortement impliquer les acteurs, c'est à dire conduire à un véritable travail d'équipe,

La préparation et la mise en œuvre de l'alternance contribuent à créer **une dynamique visible, capable d'entraîner les personnes en formation.**

Durant le déroulement de l'action, le tuteur est engagé, non pas seul mais avec d'autres acteurs, sur plusieurs axes (cf. fiches suivantes), on parle de « **fonction tutorale** ».



Le tuteur est en position stratégique, il doit « être à l'aise » dans son entreprise, il doit communiquer facilement avec sa hiérarchie et avec les formateurs.

- Un tel positionnement se prépare par **une négociation préalable avec l'ensemble des partenaires concernés.**
La préparation de l'alternance et du tutorat est une phase très importante de la démarche.

Fiche-outil 7. Préparer le tutorat avec les entreprises et les formateurs

Les préalables de la négociation

Il y a au moins deux préalables à cette « négociation »,

- *le responsable de l'entreprise est clairement engagé dans l'action, il a exprimé des demandes auxquelles la démarche peut répondre,*
- *on est sûr que l'entreprise a été informée de tous les éléments constitutifs de la démarche (durée, étapes du parcours, objectifs visés, prestataires, etc.).*

Négocier avec l'entreprise

Négocier avec l'entreprise cela signifie :

- Faire comprendre aux responsables de l'entreprise l'ensemble des éléments sur lesquels elle devra s'engager pour mettre en place un tutorat efficace :
 - sur le plan collectif (communication à l'égard des salariés)
 - sur le plan des moyens proprement dit qu'elle devra engager (disponibilité des personnes, ...)
 - sur les moyens de communication à prévoir en direction des futurs tuteurs et de leur environnement.
- Localiser le ou les postes de travail qui seront proposés aux personnes en formation, identifier l'environnement de ces postes.

Cela doit aboutir :

- à **une prise de conscience par l'entreprise** des enjeux, des exigences et de l'impact de l'action,
- au choix des tuteurs,
- à définir la marge de manœuvre et les **domaines de responsabilité des tuteurs**,
- à **communiquer sur l'action au sein de l'entreprise**.

Préparer l'alternance avec l'organisme de formation

Cette préparation intervient dès lors que les entreprises participantes et le(es) organisme(s) de formation retenus pour la formation sont connus.

Comme pour la négociation avec l'entreprise, c'est une étape préalable qui crée les conditions favorables à la réussite de l'action de formation proprement dite.

Le prestataire de formation doit tendre à la transparence sur son travail et sur sa « façon de faire ». Cette transparence est la condition d'un réel partenariat formateur/tuteur.

Préparer le tutorat avec l'organisme de formation, cela signifie :

- identifier les éléments qui pourront permettre au tuteur de choisir de s'engager dans l'action,
- identifier et formuler clairement les raisons qui imposent de collaborer avec des tuteurs,
- préparer la communication des informations indispensables à une contribution efficace du tuteur
- rédiger un document écrit qui pourra être diffusé dans l'entreprise.

Le tuteur doit avoir une vision globale du dispositif. Cela lui permettra au tuteur de rattacher son intervention à un ensemble et de comprendre ce qu'on attend de lui.

Se positionner ne veut pas dire adopter du premier coup la bonne attitude, le tuteur doit disposer d'une information suffisante en quantité et en clarté pour prendre volontairement sa place dans le dispositif, pour en comprendre les finalités et l'esprit. Le reste se « fait en marchant ».

Cela doit aboutir à une formulation simple et précise de la mission du tuteur.

Cette mission prend en compte la négociation avec l'entreprise, c'est un document écrit.